

Points Agirc manquant sur cumul retraite

Par **saraiva fernando**, le **06/02/2018** à **18:36**

Bonsoir,

En 2008 alors que j'étais encore Salarié ,notre société a fusionnez avec une autre société ,maintenant que je suis en retraite j'ai vu que mes points AGIRC ont cesser en 2007 ,alors que a partir de cette fusion ,mes prélèvements retraite ARCCO et ARCCO ETAM N'ONT pas changer TOUJOURS identique a avant 2008.Sur le relevé de carrière ARRCO AGIRC les points ARRCO ont bien continuer a être accumulés mais les points AGIRC ont cesser en 2007.

Lors de mon licenciement en 2010 pour inaptitude du a ma maladie professionnel (amiante) ,j'ai du mettre la société en justice pour BCP d'erreur sur salaires et autres ,1 exemple le DRH de l'époque pour un AT de survenu en 2008 déchirure de la coiffe (épaule) ma maintenue mon salaire arrê 3 mois sur les 3 mois j'étais indemnisé a 6000€ pour 3 mois, la CPAM a versés a la société

9800€ j'avais fait la remarque au DRH qui n'a rien voulu savoir tribunal ma rendu le trop perçu de la cpam ,et condamné a une amende ,c'était juste pour vous faire voir que pour les points AGIRC il aurais a mon avis tricher sur ce point .

Quelle recours encore a ce problème grave car retraite faussé .

Merci par avance de vos réponses .

Par **Visiteur**, le **06/02/2018** à **18:51**

Bjr,

Sur votre compte retraite complémentaire, adressez un message détaillé en date et montant de cotisations cadre.

Ensuite, par courrier, adressez leur votre relevé de carrière en surlignant les années et en joignant la photo de chaque fiche de paye.

Bon courage.

Par **P.M.**, le **06/02/2018** à **19:06**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher de la caisse AGIRC avec vos bulletins de paie s'il y a eu cotisations...

Par **saraiva fernando**, le **06/02/2018** à **19:29**

Merci,
Je croit que c'est ce que je vais faire.
Bonne soirée

Par **saraiva fernando**, le **06/02/2018** à **19:31**

Merci,
Je croit que c'est ce que je vais faire.
Bonne soirée

Par **saraiva fernando**, le **06/02/2018** à **19:40**

Il faut arriver à la retraite pour sortir les fiches de paie et s'apercevoir qu'il y a des problèmes, je me méfie de l'ancien DRH qui est parti également en retraite, car je m'aperçois que à partir de 2008 il y a bien des cotisations Arrco cadre tranche A et tranche B 3 mois après arco tranche A, passer 3 à 4 mois les 2 tranches etc..
Mais peut-être aussi erreur de AGIRC car depuis 2010 j'étais en pré-retraite Amiante payé par la caisse CRAMIF et eux mon assuré avoir bien cotisé à ARRCO et AGIRC alors que les points ne sont pas renumérés

Par **P.M.**, le **06/02/2018** à **20:56**

Il est possible avant d'arriver à la retraite par des relevés de carrière de suivre s'il n'y a pas d'anomalie mais il faut différencier les périodes cotisées avec les périodes validées...

Par **saraiva fernando**, le **06/02/2018** à **21:26**

A part les points cumulé quelle calcul utilise t-ils (ARRCO AGIRC) car pour le moment pour moi impossible d'avoir une estimation de leurs part j'attend la surprise.
Merci bonne soirée.

Par **P.M.**, le **06/02/2018** à **21:32**

Je vous propose [ce dossier](#)...

Par **saraiva fernando**, le **06/02/2018** à **21:57**

Oui j'ai eu ce tableau par le Carsat ,mais sincèrement je ne comprend pas désolé,
Ils me mettent salaire de Base Cnav a 62 ans mais moi à 60ans je suis à taux plein bref
salaire 17002€ Arcco 6369€ Agirc 567€ total brut 23938€ Mensuel 1994€ .
Donc si je me réfère à ceci 1382 €net du carsat et accumulation arrco agirc :12 j'arrive à un
mensuel de 1960 € .
Merci encore pour tout .

Par **saraiva fernando**, le **06/02/2018** à **22:01**

Mais je vais voir avec le Fiva quand même car je n'aurai pas (d'après leurs textent à subir une
perte de salaires) moi je veux dire les victimes de l'amiante .
Merci

Par **P.M.**, le **06/02/2018** à **22:06**

Il me paraît impossible de pouvoir vous aider à calculer la retraite sur un forum car si vous
avez les éléments, nous ne les avons pas...
Pour le Fiva tout dépend à quand remonte le premier certificat médical de constatation de la
maladie en rapport avec l'exposition l'amiante car il risque d'y avoir prescription s'il remonte à
plus de 10 ans...

Par **saraiva fernando**, le **06/02/2018** à **22:11**

Reconnu à 10% en 2009 ,je verrais avec l'association Andeva
Merci

Par **saraiva fernando**, le **07/02/2018** à **22:06**

Bonsoir,
Je pense après avoir parcouru le site Fiva avoir trouver l'erreur du carsat ,voilà moi la cramif
m'a basculer à la caisse CARSAT ,mais je n'ai que 60 ans c'est pour ça que le carsat m'a
envoyé le tableau de calcul de retraite à plein temps à 62 ans avec un salaire de 19000€
annuel mais en 2020 ,alors pour le moment il me donne une retraite de 1342€ ,mais ou il y a
erreur c'est quand on bascule de la caisse des victimes de l'amiante même à 60 ans On a
droit à la retraite plein temps c'est stipuler par le Fiva que je vais m'empreser de les appeler
demain .
Bonne soirée